



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Baccalaureat : Ile-de-France

Question écrite n° 13343

Texte de la question

M Pierre-Andre Wiltzer attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la necessite de creer un baccalaureat professionnel bio-industries et de transformation dans la region parisienne. En effet, la perspective du marche unique europeen et de la libre circulation des hommes et idees fait apparaitre l'urgence d'affiner les formations professionnelles des jeunes Francais si l'on veut eviter qu'ils ne se trouvent en position defavorable sur le marche international de l'emploi. A ce titre, les representants des industries pharmaceutiques et agro-alimentaires, principalement implantees dans la region parisienne, ont fait connaitre leurs besoins en personnel qualifie, et emis le souhait que soit ouverte une filiere d'enseignement specifique adaptee a leurs activites de recherche et de production. A l'appui de leur demande, ils ont notamment fait valoir qu'existe au sein de l'academie de Paris un lycee professionnel specialise dans les metiers de la chimie et de ses derives, dote d'un materiel performant et dispensant deja une preparation au BEP dans ces matieres. Cet etablissement, le lycee Boutroux de Paris, est par ailleurs parfaitement pret, quant a la qualite de ses enseignants, a elargir ses programmes au niveau du baccalaureat demande, puisque cet enseignement est deja dispense dans ses murs dans le cadre de la formation professionnelle continue. Considerant enfin que la region parisienne est particulierement concerne par le probleme de l'evolution de l'activite agricole et de la transition vers les industries de transformation, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures necessaires pour inscrire l'ouverture de ce baccalaureat professionnel a Paris, des la rentree 1989-1990.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu des mesures de decentralisation, l'autorite academique arrete chaque annee la structure pedagogique generale des etablissements en tenant compte des orientations retenues par le schema previsionnel des formations, que chaque conseil regional a la responsabilite d'etablir. Les modifications de l'organisation pedagogique (ouvertures, fermetures de sections) des lycees professionnels font ainsi l'objet dans le cadre de la preparation de la rentree scolaire - et apres consultation du conseil academique de l'education nationale - de decisions rectorales. Il appartient, a cet effet, aux services rectoraux de prendre les mesures estimees necessaires, compte tenu de la situation du dispositif de formation et de l'evolution de l'environnement economique ainsi que des moyens en emplois et en credits dont dispose chaque annee l'academie. En application de cette procedure, il revient au recteur de l'academie de Paris d'apprecier l'opportunité d'organiser, au lycee Boutroux s'il y a lieu, une preparation au baccalaureat professionnel bio-industries de transformation.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13343

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement technique
Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2392